

SAS au capital de 316 000 €  
RCS Orléans 087180089  
N° TVA Intracommunautaire :  
FR 52 087 180 089

**Siège social :**

Olivet (45160)  
338, rue Odette Toupense  
ZAC du Lorry  
Tel. : 09 38 56 36 81

**Fondation SERENNE**

**Comptes combinés**

**21 Rue Caban**

**45000 ORLEANS**

**EXERCICE 2023**

**Clos le 31 Décembre 2023**

-----

**RAPPORTS PRESENTES**

**PAR**

**la S.A.S. Michel CREUZOT Audit**

**Société de Commissaires aux Comptes**

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2023

Clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre commission administrative, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FONDATION SERENNE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Note sur le bilan – Amortissement des immobilisations » de l'annexe des comptes annuels concernant l'amortissement des murs de l'établissement des Murlins.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à leur vérification en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la commission administrative.

D

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

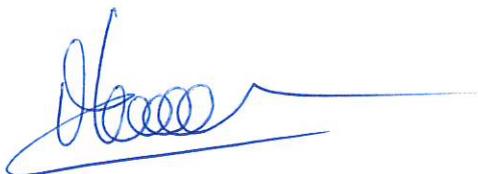
rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 8 Avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes,  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

**S.A.S Michel CREUZOT Audit**



**Nathalie BONNET**  
**Commissaire aux Comptes**  
Directeur Général

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	9 264	9 264		
Frais de recherche et de développem	5 808	5 808		
Concessions, brevets et droits assim	19 497	19 497		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avanc	19 693	17 972	1 721	2 405
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	6 312 596	4 443 092	1 869 504	1 946 846
Installations techniques, matériel et	231 819	192 037	39 782	50 326
Autres immobilisations corporelles	479 550	398 671	80 879	85 016
Immob. en cours / Avances et acom	5 534		5 534	6 212
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	66		66	66
Prêts				
Autres immobilisations financières	740		740	740
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 084 567</b>	<b>5 086 341</b>	<b>1 998 227</b>	<b>2 091 612</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur co				35
Créances				
Usagers et comptes rattachés	427 379		427 379	349 147
Autres créances	15 029		15 029	16 896
Divers				
Valeurs mobilières de placement	68 385		68 385	88 385
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	637 188		637 188	468 741
Charges constatées d'avance	2 947		2 947	5 147
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 150 928</b>		<b>1 150 928</b>	<b>928 351</b>
Charges à répartir sur plusieurs exer				
Prime de remboursement des obligat				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>8 235 496</b>	<b>5 086 341</b>	<b>3 149 155</b>	<b>3 019 963</b>

## Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 131 215	1 131 215
Ecarts de réévaluation	1 727 878	1 727 878
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 766 618	1 794 871
Report à nouveau	-2 057 091	-1 951 950
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-194 122</b>	<b>-10 324</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>2 374 498</b>	<b>2 691 691</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	-41 596	-141 536
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>-41 596</b>	<b>-141 536</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	8 687	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>8 687</b>	
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	315 143	55 213
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	315 143	55 213
Emprunts et dettes financières diverses	2 145	2 145
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 330	58 842
Dettes fiscales et sociales	371 435	344 833
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 513	5 954
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		2 821
<b>DETTES</b>	<b>807 566</b>	<b>469 808</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 149 155</b>	<b>3 019 963</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Produits des activités		
Reprises et Transferts de charge	3 656 848	3 599 176
Autres produits	62 793	34 415
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 719 641</b>	<b>3 700 444</b>
<b>CHARGES</b>		
Autres achats non stockés	456 716	401 777
Charges externes	291 802	274 683
Impôts et taxes	228 798	208 850
Salaires et Traitements	2 050 820	1 964 507
Charges sociales	700 843	699 199
Amortissements et provisions	187 280	175 860
Autres charges	19 211	19 268
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 935 471</b>	<b>3 744 144</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-215 830</b>	<b>-43 700</b>
Produits financiers	4 121	434
Charges financières	6 622	908
<b>Résultat financier</b>	<b>-2 501</b>	<b>-473</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-218 330</b>	<b>-44 174</b>
Produits exceptionnels	27 488	33 850
Charges exceptionnelles	3 280	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>24 208</b>	<b>33 850</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-194 122</b>	<b>-10 324</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION SERENNE COMPTES COMBINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 149 155 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 194 122 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/02/2024 par les dirigeants de l'association.

## Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Fondation Serenne oeuvre dans le champ de la protection de l'enfance.

Les missions sociales de la Fondation Serenne, sont globalement indiquées dans son objet social, elles comprennent notamment :

- La protection des enfants en difficultés
- L'accompagnement éducatif
- Les suivis médicaux
- Le soutien scolaire
- Le soutien psychologique

Les ressources de la Fondation Serenne sont constituées d'une part pour la structure, de la facturation des journées d'accueil et pour le siège, de dons, legs et loyers.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 30 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 3 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	15 072			15 072
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelle	39 191			39 191
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>54 263</b>			<b>54 263</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	2 333 842			2 333 842
- Constructions sur sol d'autrui	23 152			23 152
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 903 637	51 965		3 955 602
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	227 403	4 416		231 819
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	99 073	24 500	20 196	103 377
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	354 712	8 406	2 744	360 375
- Emballages récupérables et divers	15 798			15 798
- Immobilisations corporelles en cours	5 534			5 534
- Avances et acomptes	678			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 963 830</b>	<b>89 287</b>	<b>22 939</b>	<b>7 029 499</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	66			66
- Prêts et autres immobilisations financières	740			740
<b>Immobilisations financières</b>	<b>806</b>			<b>806</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 018 898</b>	<b>89 287</b>	<b>22 939</b>	<b>7 084 567</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		89 287		89 287
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>89 287</b>		<b>89 287</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		20 196		20 196
Scissions				
Mises hors service		2 744		2 744
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>22 939</b>		<b>22 939</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	15 072			15 072
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelle	36 785	684		37 469
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>51 857</b>	<b>684</b>		<b>52 541</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 199 371			1 199 371
- Constructions sur sol d'autrui	23 152			23 152
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 091 262	129 307		3 220 569
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	177 076	14 960		192 037
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	81 969	11 324	16 794	76 500
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	289 860	22 030	2 744	309 146
- Emballages récupérables et divers	12 738	287		13 025
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 875 429</b>	<b>177 908</b>	<b>19 538</b>	<b>5 033 800</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 927 286</b>	<b>178 592</b>	<b>19 538</b>	<b>5 086 341</b>

Les murs de l'établissement Murlins n'ont pas fait l'objet d'amortissement sur l'exercice. Ces locaux ne sont plus loués et la VNC est supérieure à la valeur du marché.

## Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
<b>Ventilation des dotations</b>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		177 908	177 908
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>684</b>	<b>177 908</b>	<b>178 592</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		16 794	16 794
Eléments mis hors service		2 744	2 744
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>19 538</b>	<b>19 538</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 446 095 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	740		740
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	427 379	427 379	
Autres	15 029	15 029	
Charges constatées d'avance	2 947	2 947	
<b>Total</b>	<b>446 095</b>	<b>445 355</b>	<b>740</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
USAGERS, PRODUITS NON FACTURÉS	50
PRODUITS A RECEVOIR	4 341
INTERETS A RECEVOIR	2 895
<b>Total</b>	<b>7 285</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pour impôts Renouvellement des immobilisation Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et c					8 687
<b>Total</b>					<b>8 687</b>
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		8 687			
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 807 566 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à plus de 1 an à l'origine	315 143	41 077	130 522	559 545
Emprunts et dettes financières divers (*)	2 145	2 145		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 330	82 330		
Dettes fiscales et sociales	371 435	371 435		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 513	36 513		
<b>Total</b>	<b>807 566</b>	<b>533 500</b>	<b>130 522</b>	<b>559 545</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exerc	700 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	24 647			

Un emprunt de 700 000 € a été souscrit sur l'exercice. Au 31/12/2023 le déblocage a eu lieu pour 283 997.90 €.

## Charges à payer

	Montant
FACT.NON PARVENUES	
INTERETS COURUS	71 711
PROVISIONS CP	623
AUTRES CHARGES A PAYER	150 091
PROV/CHARGES CP	10 290
CHARGES SOCIALES A PAYER	61 652
	5 145
<b>Total</b>	<b>299 512</b>

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 947		
<b>Total</b>	<b>2 947</b>		

**Notes sur le compte de résultat**

Charges et produits d'exploitation et financiers

**Rémunération des commissaires aux comptes**

**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 8 867 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

## Autres informations

## Effectif

Effectif moyen du personnel : 63,52 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		4	4	4
Employés	11	28	39	41
Ouvriers	14	9	23	19
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>41</b>	<b>66</b>	<b>64</b>

## Informations sur les dirigeants

## Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations ne sont pas fournies car elles reviendraient à indiquer des rémunérations individuelles.

## Autres informations

## Engagements financiers

## Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	206 699
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement DAV sur emprunt CRCAM Centre loire initial de 150 000 € - reste dû emprunt 31.1</i>	39 691
<i>Nantissement du compte fondation à hauteur de 131 000 € - reste dû emprunt 31.12.2023</i>	690 831
<i>Nantissement DAT 72049756560 auprès du Crédit Agricole</i>	210 000
Autres engagements donnés	940 521
<b>Total</b>	<b>1 147 220</b>

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées sont de 206 699 € charges comprises.

## Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total</b>		
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>Total</b>		

## Autres informations

## Compte d'emploi des ressources

## EMPLOIS

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat  (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N  (3)
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>		
<b>1.1. Réalisées en France</b>		
- Actions réalisées directement		
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
<b>1.2. Réalisées à l'étranger</b>		
- Actions réalisées directement		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
2.1. Frais d'appel à la générosité public		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres conco		
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>3 936 685</b>	<b>39 270</b>
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>8 687</b>	
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>3 945 372</b>	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>39 270</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Missions sociales		
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		

## Autres informations

## RESSOURCES

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>		<b>39 270</b>
<b>1.1. Dons et legs collectés</b>		
- Dons manuels non affectés		
- Dons manuels affectés		
- Legs et autres libéralités non affectés		
- Legs et autres libéralités affectés		
<b>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>		
<b>2 - AUTRES FONDS PRIVES</b>		
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>3 711 980</b>	
<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>3 751 250</b>	
<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>		
<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC</b>		
<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>194 122</b>	
<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>3 945 372</b>	<b>39 270</b>
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>39 270</b>
<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		

## DETAIL DES CPTES GROUPE BILAN SERENNE 2023

**PASSIF :**

<u>FONDS DE DOTATION SANS DROIT DE REPRISE</u> .....	1 131 215.31 €
<i>Fonds propres</i> .....	254 050.59 €
- Au 01/01/2023 (sans changement)	
<i>Legs et donations</i> .....	877 164.72 €
- Au 01/01/2023 (sans changement)	
<u>ECART DE RÉÉVALUATION</u> .....	1 727 878.00 €
- Au 01/01/2023 (sans changement)	
<u>RÉSERVES</u> .....	1 766 617.91 €
<i>Autres réserves</i> .....	628 141.08 €
<i>Réserve d'investissement</i> .....	608 218.07 €
<i>Réserve de trésorerie</i> .....	125 108.84 €
<i>Réserve Comp déficit exploitation</i> .....	0 €
<i>Réserve compensation amortissement</i> .....	405 149.92 €
- Au 01/01/2022.....	428 280.23€
- Compensation amortissements.....	(23 130.31) €
<u>REPORT À NOUVEAU</u> .....	(2 057 091.34) €
<i>Au 01/01/2023</i> .....	(1 951 949.82) €
<i>Perte siège 2022</i> .....	(48 498.40) €
<i>Refus CP 2021</i> .....	(6 554.32) €
<i>Refus IFC 2021 et indemnités de licenciement</i> .....	(50 088.80) €

## DETAIL DES CPTES GROUPE BILAN SERENNE 2023

SUBVENTIONS.....	310 386.00 €
Subventions pour la première tranche des travaux.....	152 449.02 €
Subventions pour la deuxième tranche des travaux.....	152 449.02 €
Subventions pour la troisième tranche des travaux.....	5 487.96 €
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE .....	-41 595.59 €
Résultat à reprendre.....	0.00 €
- Au 01/01/2023.....	0.00 €
Report à nouveau débiteur .....	(79 770.01) €
- Perte de 2020 à reprendre.....	(51 443.53) €
- Perte de 2021 à reprendre.....	(28 326.48) €
Report à nouveau créditeur.....	0.00 €
- Affectation du résultat 2019.....	0.00 €
Résultat en attente d'affectation.....	38 174.42 €
- Bénéfice de 2022.....	38 174.42 €
Excédents affectés aux financements des mesures d'exploitation.....	0.00 €
- Au 01/01/2022.....	0.00 €

L'affectation du résultat 2022 n'ayant pas été reçue à la date d'arrêté des comptes, le résultat 2022 de la structure a été porté au compte #115900 « résultat en attente d'affectation ».

# **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE 2023**

Clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la **Fondation SERENNE**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

### **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

**avec Madame BOROT**

- Personne concernée : Mme BOROT, directrice de l'établissement
- Nature et objet : rémunération de la directrice de l'établissement
- ⚡ Modalités : La directrice de l'établissement SERENNE a perçu une rémunération brute de 67 896 euros au titre de l'exercice 2023.

.../...

▪ 2 -

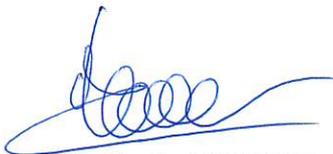
avec Madame GIQUELLO

- Personne concernée : Mme GIQUELLO, directrice adjointe de l'établissement
- ✓ Nature et objet : rémunération de la directrice adjointe de l'établissement
- ↔ Modalités : La directrice adjointe de l'établissement SERENNE, ayant quitté les effectifs le 30 juin 2023, a perçu une rémunération brute de 35 052 euros au cours de l'exercice 2023.

Olivet, le 8 Avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes,  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

**S.A.S. Michel CREUZOT Audit**



**Nathalie BONNET**  
**Commissaire aux Comptes**  
Directeur Général